

## SOMMAIRE

Projet d'adaptation des modalités d'organisation des astreintes Réseaux Structurants de l'UCIPRM .....	1
Projet de déménagement des équipes de Toulon La Garde vers Toulon Castigneau.....	2
Point Activités Sociales et Culturelles .....	2

## Projet d'adaptation des astreintes des Réseaux Structurants de l'UCIPRM

### ✓ Information-Consultation

#### Ce qu'il faut retenir

Dossier présenté par la direction de l'Unité Clients et Industrielle Provence Rhône Méditerranée (UCIPRM). 33 astreintes cohabitent sur l'ensemble du périmètre de l'UCIPRM pour 237 techniciens concernés. Il s'agit de l'organisation permettant aux services techniques d'Orange d'intervenir en heures non ouvrables.

L'objectif annoncé par la Direction (extrait du document présenté en séance du CSE) :

- **Regroupements géographiques** d'astreintes pour les pérenniser tout en s'adaptant aux évolutions des besoins opérationnels.
- ✓ **3 arrêts d'astreintes** sur le domaine de la commutation avec intégration de l'activité commutation dans l'astreinte RS trans mobile du secteur.
- ✓ **Renforcement des effectifs** sur les astreintes où cela sera nécessaire
- ✓ **Evolution des formats** d'astreintes pour être en adéquation avec la réglementation et les enjeux opérationnels, tout en respectant l'équilibre vie privée, vie professionnelle.

La Direction affiche qu'elle s'en tiendra à l'application de l'accord national du 3 août 2023, signé entre Orange SA et les syndicats CFE-CGC Orange, CGT-FAPT et FO-COM. Les situations individuelles seront traitées au « cas par cas ».

66 techniciens sont impactés par le projet. 14 d'entre eux seront « sortis » du tour des astreintes. Leur manque à gagner sera compensé par une indemnité correspondant à 12 mois de la moyenne des 3 dernières années. Pour ceux dont le nombre d'astreintes effectuées est « seulement » diminuée, la compensation de 12 mois sera évaluée en effectuant la différence entre la moyenne de ce qu'ils avaient gagné les trois dernières années, et les nouvelles indemnités qu'ils auront touchées au bout d'un an de mise en place du nouveau régime.

### Analyse de la CFE-CGC

Dans un dossier en apparence bien « ficelé », la direction ne peut pas cacher ses véritables intentions : réduire les coûts.

L'intention louable de mettre en conformité les pratiques d'Orange avec les injonctions de la réglementation, notamment concernant la limitation des heures supplémentaires effectuées et le respect des temps de repos, a déjà été réalisée par la DOGSE au sein de l'UCI AURA. Il est logique que l'UCIPRM se mette également en conformité.

Cette mise en conformité se double cependant d'une diminution du nombre de zones, du nombre de techniciens assujettis à ces astreintes, et d'un élargissement de leur zone d'intervention.

Où le bât blesse, c'est sur le choc financier que vont subir les techniciens concernés. Perdre jusqu'à 500 euros par mois en abandonnant les astreintes n'est pas acceptable.

Les personnels concernés seront amenés à intervenir dans des zones qu'ils ne connaissent pas, avec des contraintes techniques différentes. Bien que des formations spécifiques, notamment technologiques, soient prévues, les techniciens vont devoir être de plus en plus multi-compétents. Leur charge de travail va être augmentée, leur charge mentale également. Pour

beaucoup, les temps de trajet (souvent de nuit, rappelons-le) vont s'allonger. Quel gain ont-ils à espérer de tout ça ?

L'arrêt de la technologie cuivre bouleverse les activités Réseaux Structurants. Orange développe de nouvelles activités en interne pour conserver son savoir faire, notamment les interventions sur les réseaux mobiles jusqu'alors sous-traitées. Cette politique d'emploi doit s'accompagner des reconnaissances légitimes.

Les élus CFE-CGC ont demandé une revalorisation du niveau des techniciens des Réseaux Structurants effectuant des astreintes.



# Projet de déménagement des équipes de Toulon La Garde vers Toulon Castigneau

✓ Information-Consultation

## Ce qu'il faut retenir

Projet présenté par la DOGSE qui concerne le déménagement d'une cinquantaine de personnes depuis le site de Toulon La Garde vers le site de Toulon Castigneau.

L'essentiel des personnels concernés dépendent de la Direction Entreprise. Beaucoup sont nomades et n'ont pas de contraintes horaires sur le nouveau site distant de leur ancien de 14 kilomètres. Quatre personnes subiront une aggravation de temps de trajet de plus de vingt minutes.

Dans une démarche RSE, le projet intègre le réemploi du mobilier en bon état sur le site, ou sur la plateforme de réemploi d'Orange. Le coût financier de l'opération (travaux, équipements, déménagement) est évalué à 560 k euros, pour une économie annuelle réalisée de 275 k euros. Date prévue de l'opération : Octobre 2025.

## Analyse de la CFE-CGC

Pour la majorité des personnels de la Direction Entreprise, ce déménagement ne semble pas constituer de problème particulier. En terme de conditions et d'environnement de travail, l'opération pourrait même constituer une amélioration. Cependant, intégrer une cinquantaine de personnes supplémentaires sur un site déjà occupé par près de 150 personnes, ne disposant pas de restauration et aux capacités de stationnement limitées est LE problème.

Sur le point du stationnement, les élus CFE-CGC ont demandé que des places soient réservées aux personnes du site qui travaillent en heures tardives. Ces collègues, souvent des femmes, débutent leur journée à l'heure où les parking est saturé, et la terminent à une heure où il ne reste plus grand monde, où le risque d'être importunée à l'extérieur de l'enceinte du site Orange devient important.

## Point Activités Sociales et Culturelles

✓ Information-Consultation

## Ce qu'il faut retenir

Ce point a traité trois décisions présentées par le bureau du CSE. Vote d'une prestation Allocation de Rentrée Scolaire études supérieurs 2024 (adopté) ; Vote Noël enfants et Adolescents 2024 (adopté) ; Noël Salariés 2024 (adopté).

## Analyse de la CFE-CGC

Les élus CFE-CGC ont adopté les propositions de chèques cadeaux enfants et adultes pour Noël 2024. Ce geste attribué à chaque enfant ayant-droit est dans l'esprit d'une égalité de traitement ne tenant pas compte de la situation fiscale des parents.

L'aide aux enfants faisant des études supérieures, par contre, pose problème. Dans la mesure où le CSE de la DO GSE reverse au CSEC (Comité Social et Economique Central qui regroupe l'ensemble des CSE d'Orange France et Totem) 23% de son budget ASC, ce serait légitimement à celui-ci d'utiliser ce budget pour des prestations « Enfants ». Pourquoi le CSEC exclut-il les étudiants de ces prestations ?

VOS REPRESENTANTS  
CFE-CGC ORANGE  
VOS ELUS

Élus CSE titulaires :  
Benabas Sahra  
Courtin Pascal  
Drouet Philippe  
Dussauge Thierry  
Gragueb Chatti Safa  
N'Gaide Alassane  
Ollagnon Florence  
Vanesse John

Élus CSE suppléants :  
Aissa Myriam  
Borg Yann  
Bouzahzah Younesse  
Foulier Jean  
Fournel Sallé Vanina  
Grange Valérie  
Massard Jérôme  
Munoz Cyril

Représentant Syndical :  
Testi Jean-Pierre



CHOISISSEZ  
CEUX  
QUI  
AGISSENT !

Retrouvez ce compte-rendu et  
les publications de votre établissement :  
[cfecgc-orange.org/do-gse](http://cfecgc-orange.org/do-gse)

[www.cfecgc-orange.org](http://www.cfecgc-orange.org)  
abonnements gratuits : [bit.ly/abtCFE-CGC](http://bit.ly/abtCFE-CGC)  
tous vos contacts : [bit.ly/annuaireCFECCG](http://bit.ly/annuaireCFECCG)

